



Le dispositif « Avenir-Jeune » Paris, le 24 avril 2009

L'autonomie correspond à la capacité à pouvoir assumer financièrement et intellectuellement sa propre existence.

Dans le cas de la jeunesse, il s'agit généralement principalement d'indépendance financière vis à vis des membres de la famille, mais également à l'égard de la redistribution publique, qui ne saurait être la situation menant à une véritable autonomie. Celle-ci ne peut donc passer que par un statut identifié, menant à un emploi stable pour chaque jeune. Ce présupposé pointe du doigt la question du système de formation et des dispositifs d'orientation, qui se doivent d'être performants et de qualité, non seulement dans le cadre de l'accès à l'autonomie, mais aussi pour l'avenir du pays tout entier. Il implique également l'accès au logement, maillon incontestable de l'accès à l'autonomie, pour peu que l'offre soit adaptée et abordable.

Enfin, un jeune autonome doit pouvoir trouver sa place dans la société et s'épanouir personnellement.

C'est pourquoi la FAGE, dans sa volonté de respecter les différents parcours de jeunes, et cherchant à éviter toute position dogmatique, propose la création d'un Dispositif Avenir Jeune (DAJ) dont les grandes lignes seraient les suivantes :

1. Assurer des moyens de subsistance pour tous les jeunes

En cette période de crise où l'emploi est un problème crucial, surtout pour les jeunes, il serait opportun de créer une aide vers l'emploi qui permettrait de financer des formations, faire des bilans de compétences ou encore de reprendre le chemin de l'Université pour continuer sa formation, notamment dans le cadre de VAE. Cette aide se baserait sur les FADJ (fond d'aide pour jeune en difficulté) qui existent déjà dans certains départements. **La FAGE demande donc la généralisation et l'harmonisation de cette aide à destination des jeunes pour permettre à tout ceux qui ont un projet professionnel de pouvoir le financer.**

De plus, les statistiques du chômage démontrent que les jeunes, diplômés ou non, sont les premières victimes, notamment en cette période de crise. Il s'agit donc d'une part de la population particulièrement touchée par le chômage, et privée d'accès aux droits sociaux y correspondant. En effet, aujourd'hui, le RMI et prochainement le RSA ne seront disponibles qu'à partir de 25 ans pour la grande majorité. Nous sommes un des derniers pays européens à avoir encore une classe d'âge comme critère d'attribution d'aide au chômage. **Pour la Fage il est tout simplement impensable que le RMI ne touche pas les jeunes et nous demandons donc que le RMI ou le RSA, soit accessible dès 18 ans.**

Concernant le financement de la vie étudiante, loin des dogmatismes idéologiques qui poussent certains à considérer l'étudiant comme totalement autonome de ses parents, et d'autres à vouloir maintenir à tout prix le lien familial, la FAGE reconnaît la diversité des situations des étudiants.

Le dispositif d'accompagnement social des étudiants doit être capable d'aider tous les étudiants, qu'ils soient autonomes ou non. **C'est pourquoi il convient, pour la FAGE, de calculer le montant des aides en fonction du revenu parental et/ou du revenu réel de l'étudiant en fonction d'un certain nombre de critères, permettant d'attester d'une indépendance avérée de l'étudiant vis à vis de sa famille.**

2. Faciliter la définition du projet personnel et professionnel

Un autre axe sur lequel il faut travailler est l'accompagnement des projets individuels des jeunes. Suite à la loi dite Liberté et Responsabilité des Universités, une nouvelle mission de l'université est l'insertion professionnelle et la création des Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP).

L'université a donc l'expérience et l'expertise de l'accompagnement des étudiants. Dans l'optique d'une ouverture de l'université sur la ville, **la Fage soutient l'idée que l'Université, via les BAIP et/ou les SUIO, soit au centre de l'accompagnement des projets individuel des jeunes, en informant sur l'ensemble des débouchés, des filières et des métiers.**

Ceci implique une réforme en profondeur du système d'orientation des jeunes et des citoyens dans leur ensemble dans le cadre de la formation tout au long de la vie, avec une meilleure coordination des acteurs, une formation accrue des professionnels et l'appui des représentants du monde économiques (acteurs sociaux et entreprises).

3. Mettre en place des compléments permettant l'autonomie

Dans la plupart des cas, avoir le permis de conduire est une condition essentielle pour l'obtention d'un emploi. **La Fage interpelle à ce que le Dispositif Avenir Jeune participe à aider les jeunes à passer leurs permis de conduire en facilitant l'accès à des aides spécifiques pour les jeunes de 18 à 25 ans qui souhaitent le passer dans le cadre de leur projet professionnel.**

Alors que les salariés et les étudiants ont des aides à la restauration, à travers les tickets U ou les tickets restaurants, il est paradoxal que certains jeunes en difficulté ne bénéficient pas de cet avantage substantiel. **C'est pourquoi la Fage soutient à travers le Dispositif Avenir Jeune la création d'un ticket restaurant universitaire « spécial jeune » ou la création d'un ticket restaurant jeunes.**

Un des critères de l'autonomie des jeunes est l'accès au logement. De ce fait il faut alors revoir les critères d'attribution des ALS et des APL.

Actuellement, les CAF considèrent, pour le calcul des APL, que les étudiants non boursiers ont des revenus de l'ordre de 5000 €. Pourtant, certains étudiants ne disposent d'aucun revenu. Il est donc nécessaire de prendre en compte les revenus réels des étudiants. Il faut par ailleurs utiliser les critères de revenus réels pour mettre en place les APL/ALS, prioritairement au montant réel du loyer et revoir la carte et les montants liés aux zones d'habitation. **Pour la Fage, cette réforme des APL et ALS doit être plus favorables aux jeunes et revoir les critères liés à leurs revenus.**

Conclusion

L'idée de ce dispositif est qu'il soit présent pour ne pas rendre les jeunes dépendants des aides de l'état ou des parents mais au contraire de les responsabiliser.